

## **Information importante sur les répercussions du coronavirus – Update 3.0**

Les mesures ordonnées par le Conseil fédéral s'appliquent déjà depuis un certain temps. Pour la protection de vos clients et de vos collaborateurs, vérifiez continuellement le respect des recommandations de l'Office fédéral de la santé OFS dans votre entreprise:

- Renoncez aux poignées de main!
- Gardez une distance de 2 m avec vos clients et vos collaborateurs!
- Tenez à disposition de vos clients et de vos collaborateurs des produits de désinfection dans la zone d'entrée.
- Aménagez dans votre espace d'exposition une salle d'attente conforme selon l'OFS (distance entre les sièges, affiches OFS, produits de désinfection, etc.)!
- Nettoyez régulièrement votre salle d'attente et aussi les toilettes destinées aux clients, et en plus avec des produits de désinfection (poignées de porte, robinets, boutons de chasse d'eau, etc.)!
- Evitez absolument les attentes. Exceptionnellement: faites attendre vos clients dans leurs voitures avant de travailler sur leurs véhicules!
- Faites (si possible) entrer et ressortir par les clients eux-mêmes leurs voitures à la station de montage. Sinon désinfectez lors de la prise et de la remise du véhicule le volant, les poignées de porte, les leviers de commande, les écrans tactiles, les clés de la voiture, etc.!
- Désinfectez aussi les stylos, tables, surfaces d'appui!

- Evitez les paiements en espèces!
- Installez si possible un guichet on line séparé pour les roues.
- Veillez au comportement et à la santé de vos collaborateurs (gants jetables, produits de désinfection, etc.)!

Veillez également noter les conseils de la Solution par Branche SAD sécurité au travail et protection de la santé de la branche automobile et des deux roues « Crise de Corona : conseils aux entreprises dans leurs relations avec les clients »

<https://www.safetyweb.ch/index.asp?Language=FR&page=arbeitssicherheit-baz-sad-agvs>

L'ASP est un co-parrain de cette solution par branche et vous pouvez rejoindre en tant qu'entreprise cette solution par branche.

Appliquez-vous d'autres mesures qui ont fait leurs preuves? Alors annoncez-les nous afin que nous puissions les communiquer à tous les membres de l'association.

Nous tenons à vous signaler en même temps que la police du commerce effectue des contrôles et surveille l'application des dispositions fédérales.

**Association Suisse du Pneu ASP**

Tel. 031 328 40 60

E-Mail: [info@swisspneu.ch](mailto:info@swisspneu.ch)

Website: [www.swisspneu.ch](http://www.swisspneu.ch)